



# L'Entre-Nous



Octobre 2009

## La liste de rappel innove

Toujours dans le but d'améliorer nos services et étant soucieux de la satisfaction de nos employés, un formulaire permettant d'indiquer vos préférences relativement au lieu de travail est maintenant disponible.

Ce formulaire nous permettra de combler le mieux possible l'horaire selon vos préférences, en lien avec les règles de la convention. Par contre, il se peut que vous deviez travailler à un lieu de travail autre que celui indiqué comme préféré.

Vous trouverez ci-dessous, le chemin d'accès pour accéder au formulaire :

G \ServRegionalise\DRAPA\LISTEDERAPPELETCENTRE-DESHORAIRE\FORMULAIRES\PRÉFÉRENCES

De plus, nous souhaitons vous informer que tout le personnel de la liste de rappel et celui du siège social ayant comme fonction d'offrir un service à la clientèle au téléphone surtout, recevra une formation spécifique à son mandat à la fin octobre 2009. Par la suite, pour des mesures de contrôle de la qualité de nos services, toutes les conversations téléphoniques pourront être enregistrées.

## Modification aux horaires

Le service de la liste de rappel reçoit régulièrement des commentaires à l'effet que les horaires changent sans que les employés en soient informés.

Pour vous aider à mieux comprendre la procédure, nous vous présentons ici la démarche utilisée par le service de la liste de rappel :

- Chaque planification d'horaire est faite en fonction des demandes de congés planifiables et prévisibles reçues au moment de la libération des horaires.
- Il est important de noter que l'horaire qui vous est assigné en début de planification peut être modifié en fonction des demandes de congés imprévisibles reçues, telles que surcroît, modification de vacances, maladie, CSST, etc.
- Tel que stipulé aux articles 9.10 et 9.11 de l'entente locale de la convention collective, les horaires sont affichés aux endroits habituels au moins sept (7) jours à l'avance et couvrent une période d'au moins quatre (4) semaines. L'employeur ne peut modifier l'horaire sans un préavis de sept (7) jours civils à moins du consentement de la ou des personnes salariées impliquées.

DIRECTION DES SERVICES DE RÉADAPTATION - ADULTES ET PERSONNES ÂGÉES PAVILLON DU PARC

PRÉFÉRENCES DU LIEU DE TRAVAIL

DATE : / /

IDENTIFICATION DE L'EMPLOYÉ(E)  
 Nom de l'employé(e) :  
 Matricule :  
 Titre d'emploi :

Veuillez cocher vos préférences de lieu de travail dans l'ensemble des secteurs ci-joints.  
 Prenez note que ces préférences seront considérées à titre **indicatif** **seulement**.

**EXEMPLE PLANIFICATION + DE 7 JOURS**  
 (Quart octroyé par le centre des horaires)  
 Il y a un (1) quart de travail complet à octroyer à la résidence Bélanger et un autre quart complet à la résidence Champlain.  
 Lorsque l'un de ces quarts vous revient et que vous avez identifié la résidence Champlain comme étant l'une de vos préférences, ce quart sera inscrit à votre horaire.

**EXEMPLE PLANIFICATION - DE 7 JOURS**  
 (Quart octroyé par le centre des horaires)  
 Il y a un (1) quart de travail complet à octroyer à la résidence Broad et un autre quart complet à la résidence Jardins Eden C.  
 Lorsque l'un de ces quarts vous revient et que vous avez identifié la résidence Broad comme étant l'une de vos préférences, la responsable du centre d'appel communiquera avec vous afin de vous offrir le quart à la résidence Broad.

N.B. Si des changements doivent être effectués, ils seront considérés pour la prochaine planification.

RÉSERVE AU CENTRE DES HORAIRES  
 Demande reçue le : / / Par :  
 Entrée au système le : / / Par :  
 nm

Page 1 sur 2

SECTEUR	LIEU
GATINEAU	<input type="checkbox"/> Résidence Champlain
	<input type="checkbox"/> Ressource RIIR
	<input type="checkbox"/> Résidence Bélanger
	<input type="checkbox"/> Résidence de Castillou
	<input type="checkbox"/> Résidence 240 Robert-Wright
	<input type="checkbox"/> Résidence Broad
	<input type="checkbox"/> Résidence Charles
	<input type="checkbox"/> Résidence Jardins Eden A
	<input type="checkbox"/> Résidence Jardins Eden B
	<input type="checkbox"/> Résidence Jardins Eden C
PAPINEAU	<input type="checkbox"/> Résidence Canadian Tire
	<input type="checkbox"/> Résidence Bélanger
	<input type="checkbox"/> Résidence Couillard
PONTIAC	<input type="checkbox"/> Centre de jour Papineauville
	<input type="checkbox"/> Résidence Thomson
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU	<input type="checkbox"/> Résidence Fort-Coulonge
	<input type="checkbox"/> Résidence Nault
DES COLLINES	<input type="checkbox"/> Résidence Masham

Signature de l'employé(e) / Date

© 2009 PAVILLON DU PARC - LISTE DE RAPPEL ET CENTRE DES HORAIRES - FORMULAIRES - PRÉFÉRENCES DU LIEU DE TRAVAIL - ADULTES ET PERSONNES ÂGÉES

Préférences du lieu de travail Page 2 sur 2

• Lorsqu'un quart de travail doit être comblé dans plus de sept (7) jours, ce quart sera octroyé par ancienneté à l'employé ayant une disponibilité correspondant à l'assignation à donner. Ce quart de travail sera ajouté à l'horaire de l'employé sans préavis. Vous avez donc la responsabilité de vérifier votre horaire à chaque fois que vous travaillez afin de prendre connaissance de ces ajouts potentiels.

• Lorsqu'un quart de travail doit être comblé dans moins de sept (7) jours, la responsable du centre d'appel, téléphone à l'employé le plus ancien ayant une disponibilité correspondant à l'assignation à donner.

• Advenant le cas où vous n'avez pas travaillé depuis plus de sept (7) jours, vous êtes invités à communiquer avec notre service et il nous fera un plaisir de vous informer de votre horaire.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Julie Lacelle  
Chef de réadaptation - Liste de rappel

# La Fondation Pavillon du Parc c'est quoi et c'est qui?



Au Pavillon du Parc, il y a 2 Fondations :

**La Fondation immobilière de l'Outaouais** qui gère la gestion et l'acquisition de résidences et autres immeubles pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement dans l'Outaouais.

La Fondation Pavillon du Parc qui est la seule instance reconnue pour faire des levées de fonds. La Fondation du Pavillon du Parc joue un rôle essentiel puisqu'elle finance des projets offrant du répit aux familles vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. De plus, elle appuie des projets permettant d'enrichir la qualité de vie de la clientèle adulte vivant dans la communauté.

La Fondation a déboursé pour 25 000 \$ pour les projets en 2005, 26 000 \$ en 2006 et 30 998 \$ en 2007-2008. Cette année, la Fondation est en pleine réorganisation et subi les effets de la crise économique elle a donc jugé bon d'être prudent avec l'argent de la Fondation, car elle ne peut accorder de l'argent sur des revenus estimés, elle se doit de baser ses dépenses sur des revenus sûrs. Pour cette raison, le conseil d'administration n'a pu avant le début de l'automne, statuer sur le montant d'argent accordé pour les projets.

**Comment la Fondation amasse des fonds ?**

- Le tournoi de golf qui est la levée de fonds principale et qui a lieu tous les ans.
- Le club Richelieu qui offre à la Fondation et d'autres organismes communautaires de se joindre à eux pour le barrage routier. Plus il y a de personnes qui représentent un organisme, plus cet organisme reçoit de l'argent. Cette année, nous avons réussi à avoir près de 40 personnes dont 17 personnes ayant une déficience intellectuelle et quelques employés, surtout des services administratifs. Par exemple, une personne qui donne 7 heures au barrage routier ramasse environ 150 \$.
- Plus les actifs de la Fondation seront élevés, plus elle

pourra soutenir de projets. Plus la Fondation aura des bénévoles, plus elle ramassera des fonds.

- Loto-Richelieu est une autre façon d'amasser de l'argent. La Fondation peut vendre des billets de juin à décembre. Plus nous avons de bénévoles pour vendre des billets, plus cela rapporte des fonds. Nous avons la possibilité de vendre dans des endroits publics, tels que Place du Centre, le festival des Montgolfières, les Galeries de Hull, mais je ré-pète **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**, des membres de votre famille, vos voisins, de vos amis, et de vos connaissances.

Les bénévoles, en y participant, peuvent décider que l'argent servira à un projet précis qui rencontre les objectifs de la Fondation ou peuvent décider de remettre l'argent à l'ensemble de leur territoire.

- Les dons des employés via la déduction à la source (la paye) ou un montant forfaitaire. Une personne qui donne **2,00 \$ par paye X 26 payes = 52,00 \$ par année, si les 425 employés donnaient à la fondation 2.00 \$ par paye, nous aurions la somme de 22 100 \$ par année.**

- Les contributions de généreux donateurs et de parents.

## Comment faire une demande de projet :

**Enfants :** Les projets doivent s'adresser à des enfants de 0 à 17 ans vivant dans leur milieu naturel. L'objectif du projet doit être d'offrir du répit à la famille.

**Adultes :** Les projets doivent s'adresser à des adultes de 18 ans et plus vivant en famille naturelle ou en milieu autonome. L'objectif du projet doit être d'offrir à ces adultes des activités de loisirs.

- Les projets sont remis au directeur général du Pavillon du Parc;

- Le directeur général du Pavillon du Parc soumet les projets recommandés à un comité désigné par la Fondation Pavillon du Parc;

- Les projets sont présentés, pour approbation, par le comité, au conseil d'administration

- Les territoires doivent présenter, lorsque le projet est terminé, un rapport faisant état des résultats obtenus.

Agnès Beauvais  
Directrice générale, Fondation Pavillon du Parc

## RAPPORT RH

TITRE EMPLOI	CANDIDATURES REÇUS	CANDIDATURES RETENUS	CANDIDATS CONVOQUES EN ENTREVUE	ENTREVUES	EMBAUCHES / NOMINATIONS	EN ATTENTE (références, antécédents, décision)
Éducateur *	26	10	6	2	1	1
ASSS *	38	23	4	3	1	2
Agent administratif	4	3				
Ergothérapeute						
Psychoéducateur					2	
Travailleur social	2	0	5	5	2	2
APPR						
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

\* Les nominations de postes d'éducateur et d'auxiliaire aux services de santé et sociaux ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

# Pour en connaître un peu plus sur... les projets de recherche qui se déroulent au Pavillon du Parc

À l'occasion de la parution de l'Entre-nous, nous en profitons pour vous faire connaître un projet de recherche qui se déroule au Pavillon du Parc. Ce mois-ci, nous vous présentons le projet :

**Développement d'un Index des barrières et des accommodements dans les activités des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement et de leurs parents, dont le premier volet sera destiné aux enfants 0-14 ans, expérimenté en Outaouais**

**Chercheuse principale :** Mme Claude N. Normand, Université du Québec en Outaouais (UQO).

**Co-chercheurs :** Mme Julie Ruel, agente de planification, programmation et recherche, Pavillon du Parc/Doctorante UQO; M. André C. Moreau, Sc. de l'éducation, UQO; M. Thierry Boyer, directeur général, Pavillon du Parc.

## Problématique

Selon le modèle du Processus de production du handicap de Fougeyrollas (1998), le degré de handicap d'une personne est inversement proportionnel à son degré de participation sociale. Plus une personne est en mesure de réaliser pleinement ses habitudes de vie, moins elle est considérée "handicapée" (en situation de handicap). Or force est de constater que l'inclusion des personnes qui présentent des incapacités intellectuelles est loin d'être acquise, et ce, pour de multiples raisons, la plupart provenant des écosystèmes avec lesquels elles interagissent et non de leurs incapacités. Pour leur part, les enfants qui ont une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement peuvent être restreints dans leur appartenance aux communautés d'enfants de leur âge. À titre d'exemple, certains se voient refuser l'accès à la garderie, aux loisirs offerts par la ville, aux activités parascolaires, ou aux camps de jour. Considérant que la mission des CRDI est de favoriser l'inclusion des personnes ayant une DI ou un TED, il y a lieu de mieux connaître les barrières auxquelles ces personnes sont confrontées et les accommodements qui sont déployés pour les soutenir dans l'exercice de leurs droits. Cette problématique a intéressé des chercheurs qui ont proposé un projet de recherche afin de développer un questionnaire permettant d'identifier les barrières et les accommodements auxquelles sont confrontées les personnes ayant une DI ou un TED ou leurs familles.

## Résumé du projet

Le présent projet a pour but d'adapter et de développer un outil de mesure des barrières et des accommodements (IBA) inspiré des travaux de l'équipe Disability Rights Promotion International, dirigée par Mme Marcia Rioux à l'Université York de Toronto (Rioux et al., 2003; Zubrow et al., 2009). Cette équipe a développé un Index des barrières et des accommodements (RBAI : Revised Barriers and Accommoda-

tions Index) à partir des questions contenues dans l'Enquête sur la participation et les limitations d'activité (EPLA) menée par Statistique Canada en 2001 auprès des Canadiens qui présentent un « handicap » (disability). L'index met l'emphase sur les barrières écosystémiques rencontrées par les personnes plutôt que sur la sévérité de leurs incapacités.

Le Revised Barrier and Accommodation Index-RBAI (Zubrow et al., 2009) est actuellement limité à la population adulte, tout type d'incapacité confondu. **Notre objectif est de cibler les barrières et les accommodements rencontrés spécifiquement par des personnes qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.** Le premier volet, financé par le CNRIS, se consacrera à la population des enfants de moins de 15 ans. La première étape du projet consiste à développer l'instrument de mesure Index des Barrières et des Accommodements (IBA) à partir de l'adaptation de questions pertinentes tirées de l'EPLA 2006 et en ajoutant les dimensions absentes. La deuxième étape vise à pré-expérimenter et peaufiner ce questionnaire pour arriver à faire une collecte de données à partir de notre version définitive dudit questionnaire, l'IBA.

## Questions de recherche

Est-ce que l'IBA nous permet de dresser un portrait les barrières et accommodements spécifiques aux enfants 0-14 ans qui présentent une DI ou un TED ?

Quelles sont les barrières et accommodements à la participation aux activités des enfants avec une DI ou un TED, et leurs parents, en Outaouais ?

## Méthodologie

Une fois l'instrument de mesure « Index des Barrières et des Accommodements » (IBA) terminé, il y aura pré-expérimentation du questionnaire auprès de 5 parents pour validation et ajustement des questions. Ensuite, tous les parents dont un enfant de moins de 15 ans qui reçoit des services du Pavillon du Parc seront sollicités et invités à participer à la recherche. Les parents consentant répondront au questionnaire lors d'une entrevue téléphonique d'une durée de 30 minutes environ (1 parent par enfant).

## Durée du projet

Le développement de l'instrument est en cours. Les entrevues téléphoniques pour répondre au questionnaire devraient se dérouler à l'hiver 2010. La fin du projet est prévue à l'automne 2010.

Pour de plus amples informations ou pour commentaires, veuillez communiquer avec moi. Il me fera plaisir de vous répondre.

*Julie Ruel, agente de planification,  
programmation et recherche  
Responsable du volet recherche*

## Vaccination contre la grippe saisonnière annulée pour l'automne

À la lumière des recommandations de l'Institut National de la santé publique du Québec, les autorités de santé publique ont décidé d'inverser les campagnes de vaccination et de déplacer, pour le moment, la vaccination de la grippe saisonnière en janvier 2010. Cette décision a été prise considérant que nous prévoyons que le virus circulera le plus dans la population québécoise sera le virus pandémique A(H1N1). Aucun vaccin contre la grippe saisonnière ne sera distribué pour l'instant au Québec, tant dans les CSSS (CLSC) que dans les bureaux de médecins.

Source : Direction de la protection de la santé publique, MSSS

### Vaccination A(H1N1)

Le vaccin sera disponible pour l'ensemble de la population québécoise. La vaccination sera gratuite, et s'effectuera sur une base volontaire.

Les autorités provinciales, les autorités fédérales et les autres provinces ont déterminé une séquence de vaccination : Cette séquence de vaccination prévoit que le vaccin sera d'abord proposé à un premier groupe composé des :

- malades chroniques de moins de 65 ans
- femmes enceintes
- enfants de plus de six mois et moins de cinq ans
- personnes habitant une localité ou une communauté éloignée ou isolée
- travailleurs de la santé
- personnes habitant avec un proche à risque élevé ne pouvant être immunisé (nourrisson de moins de six mois ou personne immunocompromise)

La campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) sera déployée suite à l'homologation du vaccin et sa production probablement vers la mi-novembre. Des cliniques de vaccination permettant de vacciner un grand nombre de personnes dans un court laps de temps seront mises en place dans toutes les régions du Québec.

Source : [www.pandemie.quebec.qc.ca](http://www.pandemie.quebec.qc.ca)

Danielle Petitclerc  
Infirmière

## Chronique des RH

### CONGÉS À VENIR

#### CONGÉ

Action de grâces  
Jour du Souvenir  
Noël  
Lendemain de Noël

#### PRISE OFFICIELLE

Lundi 12 octobre 2009  
Lundi 9 novembre 2009  
Vendredi 25 décembre 2009  
Lundi le 28 décembre 2009

## RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

5 ans

**Lyne Brunet**

Éducatrice

**Steve Lagardère**

Auxiliaire aux services de santé et sociaux

**Julie Paiement**

Psychoéducatrice/spécialiste en réadaptation psychosociale

15 ans

**Serge Lauzon**

Éducateur

## NOMINATION

**Marie-Jeanne Mputu**

Auxiliaire aux services de santé et sociaux à la Résidence Jardins Éden C

**Arlette Lamour**

Auxiliaire aux services de santé et sociaux à la Résidence 240 Robert-Wright

**Kathia-Linda Fleury**

Éducatrice à la Résidence Masham

**Idel N'Kobok Nsolo**

Travailleur social professionnel/agent d'intervention en service social territoire de Papineau

**Véronique Fortin**

Travailleuse sociale Professionnelle/agente d'intervention en service social à la DSRAPA

**Claudiane Malette**

Psychoéducatrice/spécialiste en réadaptation psychosociale à la RIR

**Anik Major**

Éducatrice à la Résidence Masham

**Benoît Bisson**

Auxiliaire aux services de santé et sociaux à la Résidence Masham

**Claude Montreuil**

Auxiliaire aux services de santé et sociaux à la Résidence Éden A

**Alain Yelle**

Auxiliaire aux services de santé et sociaux à la Résidence de Castillou

## NOUVEAUX EMPLOYÉS

**Claudiane Malette**

Psychoéducatrice/spécialiste en réadaptation psychosociale

**Mathieu Brazeau**

Éducateur

**Nathalie Carrière**

Auxiliaire aux services de santé et sociaux

## Obligation épargnes du Canada

Une fois de plus, le Pavillon du Parc offre aux employés l'occasion de participer au Mode épargne-salaire des obligations d'épargne du Canada qui se déroulera du 5 au 31 octobre 2009. Le Mode épargne-salaire vous permet de réaliser des économies grâce à des retenues prélevées régulièrement sur votre salaire.

Tous les employés qui participent déjà au Mode épargne-salaire peuvent faire une demande de changement soit pour augmenter ou diminuer le montant prélevé sur votre salaire.

Pour les nouveaux employés désirant participer au régime, le montant minimum des retenus est de 4,00 \$ par paie et le début des retenues salariales se fera à la paie distribuée le 2 décembre 2009.

Une note du service des ressources financières sera distribuée dans tous les points de service de l'établissement pour plus de précisions concernant la présente campagne. Durant la campagne de souscription vous pourrez rejoindre M. André Bastien au numéro 819-770-1022, poste 362 ou par courriel à [Andre\\_Bastien@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Andre_Bastien@ssss.gouv.qc.ca).